



MOTION DE SOUTIEN DE LA SECTION SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES DE SEINE-ET-MARNE AUX COLLÈGUES DE HAUTE-GARONNE CONVOQUÉS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Nous venons d'apprendre que le Directeur départemental de Haute-Garonne avait informé les représentants de l'intersyndicale locale d'une saisine en référé du tribunal administratif visant les agent·es ayant participé au blocage de plusieurs sites durant ces dernières semaines. Ces actions locales étaient organisées en intersyndicale et pleinement inscrites dans la stratégie intersyndicale nationale visant à défendre les missions et les agent·es de la DGFIP et, plus largement, le service public.

Cette saisine du tribunal administratif n'a qu'une seule fonction : celle d'intimider les agents afin de réprimer par la force publique un mouvement de grève de personnel voulant défendre les missions de services publics rendues à la population.
Elle constitue une dérive inacceptable.

Cette réponse judiciaire à la légitime lutte des agents est une atteinte au droit de grève, cela est inadmissible.

Aussi, la section Solidaires Finances Publiques de Seine-et-Marne apporte son soutien aux collègues de la DRFiP 31 et nous demandons la levée immédiate de toutes sanctions et l'ouverture de véritables négociations pour répondre aux justes revendications portées par nos collègues.